

**Fiche bilan - Action 25**

**Axe 4** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les autres politiques de gestion de l'espace

**Sous-axe 4.1** : Renforcer la prise en compte des milieux humides dans les politiques agricoles

**Groupe thématique** : GTh Agriculture

**Action 25 « Lancer une réflexion nationale sur le maraîchage et son avenir en MH »**

<b>Statut</b>	En cours
<b>Objectif</b>	1. Etudier l'intérêt d'une promotion du maraîchage en milieux humides comme agriculture de proximité, sur la base d'une analyse de l'activité et de son potentiel de développement.
<b>Pilotes d'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR Caps et marais d'Opale (PNR CMO)</li> <li>• Communauté d'agglomération de Saint-Omer (CAPSO)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agences de l'eau Artois-Picardie</li> <li>• Pole légumes régions nord</li> <li>• Chambre d'agriculture des Hauts-de-France</li> <li>• Comité MAB France</li> </ul>
<b>Financeurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Agence de l'eau Artois-Picardie par une convention dans le cadre du programme de maintien de l'agriculture en milieux humides (PMAZH) sur le bassin Artois-Picard.</li> </ul>
<b>Lien avec les autres actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Action 18</li> <li>• Action 20</li> </ul>
<b>Résultats pour l'année 2018</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en œuvre du plan d'actions PMAZH en 2015, 2016, 2017 et 2018.</li> <li>• Analyse des pratiques, des valeurs de prairies humides et des sols du marais (2017).</li> <li>• Rapport de stage sur les services écosystémiques rendus par le marais Audomarois (2018).</li> </ul>

<p><b>Résultats attendus dans le cadre de la convention</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Séminaire de restitution du PMAZH aux éleveurs</li> <li>• Organisation d'une journée technico-scientifique "Eaux et Sols en milieux humides"</li> </ul> <p>Ces deux actions ont été réalisées en 2018 et début 2019.</p>
<p><b>Bilan de l'action depuis son démarrage</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il s'agit d'une action s'appuyant sur une problématique locale (spécificité du territoire Audomarois), le contexte est donc très particulier ce qui peut expliquer l'échec du portage national. Le maraîchage en zone humide impose que les sols soient labourés. Il peut-être délicat de promouvoir ce type de pratiques sur des zones humides qui n'ont pas l'historique du marais audomarois. Dans tous les cas, il semble bien y avoir des pratiques de maraichage de proximité dans plusieurs zones humides françaises mais sur des niveaux différents de celui du marais audomarois.</li> <li>• De manière générale, il existe de vrais enjeux sociétaux et environnementaux pour maintenir l'activité agricole en ZH. La déprise agricole sur ces milieux, favorable à d'autres activités (boisement et espaces de loisir), est un enjeu majeur. En effet, l'activité agricole permet de limiter les coûts liés au maintien et à l'entretien de ces habitats.</li> </ul>
<p><b>Propositions de suites</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction du PMAZH porté par l'Agence de l'eau Artois-Picardie pour une durée de 3 ans à compter de janvier 2019.</li> <li>• Lancer l'expérimentation de la démarche Pâtur'Ajuste chez 4 éleveurs – optimisation de gestion des prairies à l'échelle du système d'exploitation.</li> <li>• Lancer une enquête auprès des maraîchers sur le futur de la profession – travail lancé en 2019.</li> <li>• Initier un travail sur l'agro écologie en 2019 avec l'appui du MAB France et de l'AFB. Une étudiante de M2 a été recrutée à cet effet.</li> <li>• Élargir les partenariats sur le territoire (ex : UniLaSalle).</li> <li>• Elargir aux autres types de cultures végétales sur MH.</li> <li>• Analyse des facteurs : rentabilité / valorisation économique / aménagement de l'espace / productions énergétiques, de biomasse.</li> <li>• Programmer un stage de M2 (6 mois) sur l'aspect prospectif du maraîchage en milieux humides. Ce travail sera initié en 2019. Il s'agira d'enquêter les maraichers pour comprendre les raisons de la diminution très forte de la population maraichère (110 en 1997 pour 25 en 2019) et les conditions à mettre en place pour inverser cette tendance.</li> <li>• Développer le maraîchage urbain et périurbain pour préservation des ZH péri-urbaines, développement agriculture locale et circuit court, et pour cela recenser et contacter les initiatives urbaines en ce sens (Ville de Paris par exemple).</li> </ul>